

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2017

<u>PRESENTS</u>: MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Priscilla ARVIN-BEROD, Jean-Claude DESRUES, Jessica BRETON, Claude JOND, Florence ENCINAS, Sophie JUELLE, Philippe LEGOUX, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

<u>ABSENTS excusés</u>: Jean LABROUSSE donne pouvoir à Pierre BESSY, Carine DUNAND donne pouvoir à Solange COOKE et Franck PRADEL donne pouvoir à Yann JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame ENCINAS Florence a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 20 septembre 2017

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2017, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observation, le procès-verbal du 20 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 9 novembre 2017 QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1 / Proposition d'emprunt,

Monsieur Claude JOND explique que, suite à la modification du budget de septembre, un emprunt de 700 000 € est nécessaire pour couvrir les investissements (Tirecorde : $436\,000$ € et Jorrat : $262\,000$ €). La Commission finance présente au conseil les quatre offres bancaires dont la mairie dispose.

Il est proposé de retenir l'offre de la Banque Postale avec un taux de 1.470% sur 20 ans.

Proposition approuvée à l'unanimité

2 / Etat en non-valeur

Monsieur Claude JOND expose que la trésorerie de Sallanches n'a pu recouvrir 837 € TTC de secours sur pistes pour l'année 2017, créances jugées irrécouvrables. La demande est d'inscrire cette somme en état de non-valeur.

Demande approuvé à l'unanimité

3 / Conventions sportifs de haut niveau

Monsieur le Maire propose de reconduire les conventions des sportifs de haut niveau avec des montants d'aides ou de primes identiques à l'an dernier. Les sportifs en contrat pour la saison à venir sont Thomas Fanara (ski alpin), Léa et Adrien Bouard (ski acrobatique) et Jonathan Nachon (traîneau à chiens). Monsieur le Maire remercie Sandrine Muffat, qui met un terme à la compétition, pour sa très belle carrière. Il précise qu'il a aussi rencontré Thomas Fanara cette semaine; il souligne une grande motivation de sa part et de bons résultats à l'entraînement malgré sa blessure de l'an dernier.

Approuvé à l'unanimité

4 / Contrôle de l'égalité

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à engager pour le 1^{er} décembre la démarche afin d'envoyer les actes et délibérations au contrôle de l'égalité à la préfecture par télétransmission électronique.

Approuvé à l'unanimité

5 / Label Cit'Ergie

Monsieur le Maire explique que, pour une meilleure qualité de l'air de la vallée de l'Arve, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) se lance dans de nombreuses actions environnementales et propose notamment que le territoire acquière le label Cit'Ergie. Pour cela la CCPMB a besoin de l'accord de toutes les communes. Ce Label Cit'Ergie permettra à notre commune de bénéficier de conseils, d'actions et des aides financières. Il est proposé que Pierre BESSY soit désigné élu référent local pour le projet tout comme Olivier PERRIN, notre directeur des services techniques, en tant que technicien référent.

Approuvé à l'unanimité

6 / Valorisation des CEE TEPCV

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) a été signée entre l'Etat et la CCPMB. C'est, par exemple, grâce à cette convention que la commune va avoir près de 80% de subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Parmi les autres actions du contrat, des subventions peuvent être perçues dans le cadre de la démarche de la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) TEPCV. Outre un programme intercommunal, ce contrat permettra aussi pour notre commune d'obtenir des aides financières comme certains travaux du SYANE pour l'isolation de la toiture de la crèche que l'on peut faire passer dans ce contrat.

7 / Acquisition terrain

Monsieur le Maire propose d'approuver la signature de l'acte d'acquisition par voie de préemption de la parcelle B2056 appartenant à Madame GROSSET Edith. Ce terrain se trouve dans le périmètre du projet UTN relatif à l'aménagement du pied des pistes. Monsieur le Maire rappelle que ce terrain acheté au prix de 925 000 € est voué à être revendu le plus rapidement possible au concessionnaire qui sera désigné pour mener l'aménagement global du futur quartier des Varins. Il précise d'ailleurs qu'une réunion de la commission UTN aura lieu la semaine prochaine pour avancer sur le cahier des charges de l'appel à concessionnaire.

Approuvé à l'unanimité

8 / Travaux piste du soir

Monsieur le Maire rappelle que LaBelleMontagne souhaite procéder à des travaux d'élargissement et de la pose de canons à neige sur la piste du Soir pour améliorer le retour skieur afin que la descente soit plus facile et mieux sécurisée. Il est demandé aux élus d'autoriser ces travaux sur les parcelles communales B684 et B691.

Autorisation approuvée à l'unanimité

9 / Achat parcelles route du Marais

Monsieur le Maire explique que les travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel du Mt Charvin sont terminés. Le promoteur possède encore deux parcelles de trottoir (parcelles A3670 et A3669 pour 4 m2 au total). La commune désire lui racheter au prix habituel de 45 €/m2.

Approuvé à l'unanimité

10 / Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Il faut voter, comme chaque fin d'année, les secteurs d'ouverture à l'urbanisation qui feront l'objet d'une taxe d'aménagement majorée (justifiée et estimée par des travaux importants de la commune pour permettre cette urbanisation). Le montant de la taxe est fixé suivant l'estimation de la surface des planchers à venir et du montant des aménagements afin de faire un ratio.

- Secteur Plan de Meuret (secteur chemin en terre jusqu'au terrain de foot) : création de la voirie, des réseaux secs et humides. Estimation des travaux : $455000 \in HT$ proposition d'une taxe à 13,5%
- Les Thouvassières (chemin rural): afin de desservir potentiellement 4 chalets. Travaux des réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable, d'assainissement et élargissement du chemin: estimation des travaux: 50131 € HT proposition d'une taxe à 13,75%
- Secteur du centre-ville : création de la voirie, de tous les réseaux et des divers aménagements. Estimation du coût (dont acquisition) : $1\,335\,478 \in HT$ (à déduire le pôle médical). Proposition d'une taxe à 20%

Pour le reste de la commune, la taxe d'aménagement reste à 5%.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité

11/ Convention pour les travaux d'éclairage à Tirecorde

Monsieur Jean-Paul JACCAZ présente le projet de convention avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie). Le syndicat souhaite, en effet, confier la maîtrise des travaux d'éclairage public de Tirecorde à la commune de Praz sur Arly par souci de simplicité, moyennant une indemnisation pour la mairie.

Approuvé à l'unanimité

12/ Plan de financement pour les travaux d'éclairage à Tirecorde

Monsieur Jean-Paul JACCAZ poursuit son exposé sur le projet et présente le plan de financement de l'éclairage public. Le SYANE règlera 30% des dépenses, estimées à 27 184 €, avec un plafond d'aide de 6099,46 € (montant HT+ part de TVA récupérée).

Monsieur Jean-Paul JACCAZ profite de son intervention pour faire le point sur les travaux en cours près de la route de Cassioz. Il précise que le branchement du réseau d'eau potable avec Megève a été fait sur ce secteur et qu'il sera bientôt opérationnel. L'aire de retournement des bus sera bientôt terminée. En revanche, la difficulté d'approvisionnement en bordures granits empêchera de terminer les trottoirs avant l'hiver. Le reste du chantier s'achèvera pour l'été prochain.

Approuvé à l'unanimité

13 / Compétence « éclairage public »

Le SYANE cherche à élargir ses compétences de l'aménagement des routes à l'entretien et réparations avec un abonnement d'environ $30 \in \text{par}$ point lumineux avec changement régulier d'ampoules.

La commission Voirie propose que l'on s'en tienne à la situation actuelle, à savoir uniquement de confier au Syane les investissements d'éclairage public et l'entretien curatif et non, comme le Syane le propose, d'ajouter l'entretien. La commission Voirie estime qu'il est parfois plus intéressant financièrement et d'un point de vue réactivité, de rester maîtres de nos choix de prestataires en matière d'entretien).

Proposition approuvée à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADLOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Stade de slalom

MM Yann JACCAZ informe le conseil municipal que toutes les autorisations pour le stade de slalom ont été obtenues par la mairie. Les travaux pourront débuter en 2018.

Classement touristique

Par décret en date du 28 septembre 2017, la commune de Praz-sur-Arly est classée comme station de tourisme (pour l'instant, seulement 11 communes en Haute Savoie a obtenu cette classification). Ce classement garantit à la station certains avantages comme :

- Des dotations financières de l'Etat plus élevées
- Accès à une fiscalité plus intéressante sur les droits de mutation
- Possibilité de faire appel à du personnel plus gradé
- Des indemnités plus élevées pour les élus
- 9 550

Policier municipal

En réponse à la question de Philippe LEGOUX, pour le moment aucune candidature n'est à déclarer et le poste de policier municipal est toujours disponible.

Free mobile

Pierre BESSY signale que l'opérateur téléphonique Free, pour le moment installé sur l'antenne d'ORANGE située aux Grabilles, cherche une implantation de son antenne téléphonique et a présenté 3 sites :

- Aux Grabilles, proche de l'antenne actuelle (avec mat en forme d'arbre)
- Sur le toit du réservoir des Varins
- Sur le clocher de l'église

La dernière proposition a été immédiatement rejetée, jugée trop près de l'école.

Prochainement, un drone va survoler les deux premiers sites afin de monter leur dossier. Nous attendons donc leurs propositions. Pour information, à l'installation de leur antenne, une location de 5000 € minimum par an serait reversée à la commune qui héberge leur antenne.

Réseau électrique aux Varins

M. Jean-Paul JACCAZ informe que le bouclage entre les deux transformateurs a été réalisé ce mois-ci par Enedis le long de la route de l'Arly pour éviter les coupures de courant dans le quartier des Varins.

Pont de la Tonnaz

M. Pierre BESSY déclare que les travaux de réparation du radier du pont route de la Tonnaz son terminé. Il avait été endommagé lors des crues de 2015. Les berges ont été reprises et de nouvelles plantations ont été faites. Le seuil initial a été supprimé pour permettre le passage des poissons.

Page Facebook de la commune

Mme Solange COOKE signale l'étonnant nombre d'abonnés de la page Facebook de la mairie. En effet, la barre des 1700 abonnés a été franchie. Pour information, de toutes les mairies du Pays du Mont-Blanc, c'est la page de Praz-sur-Arly qui a le plus grand nombre d'abonnés, loin devant Chamonix, le 2ème avec 1178 abonnés. Le travail de communications diverses est félicité par les élus.

Décorations de Noël

M. Philippe LEGOUX s'interroge sur la date de l'installation des décorations de Noël. Mme Cécile CORNILLON (DGS) précise que celles-ci seront installées à partir de lundi avec une mise en lumière prévue début décembre.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 12 novembre 2017 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 09 novembre 2017.

Signé: Florence ENCINAS, secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le

1 6 NOV. 2017

du Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25

Le Maire, Yann JACCAZ

6